

gent. Arrivé à Spithead, en Angleterre, il aurait pu intenter un procès et se faire rendre ses biens ; mais il n'avait pas de rôle, dit-il, et pour comble de malheur on le retint douze mois sur le bateau. Enfin pour se débarrasser de lui, on lui en fabriqua un sur lequel on disait qu'ayant été pris sur un navire français de la marine marchande, M. de la Valinière n'était pas un prisonnier de guerre et qu'il pouvait rentrer en France à ses frais. Il confia sa malle à un bateau—le *St-Antoine*—qui va faire naufrage sur les côtes françaises et faillit perdre son capitaine en envoyant au fond de la mer tout ce qui restait de la fortune du pauvre missionnaire. Celui-ci prit la voie d'Ostende et de là, faute de moyens, fut obligé de se rendre à pieds à Paris.

Il se flattait sans doute d'être bien accueilli par ses confrères de Saint-Sulpice et de recevoir les secours dont il prétendait avoir besoin. Mais prévenus contre lui et ayant cédé au Séminaire de Montréal tous leurs biens et tous leurs droits du Canada, ces messieurs de Paris ne voulurent pas écouter ses doléances et ses demandes, qu'ils trouvaient probablement exagérées.

Toutefois il serait injuste de dire qu'ils abandonnèrent sans pitié et sans charité l'abbé de la Valinière à son triste sort, puisqu'on le voit, en quittant Paris, reçu dans une maison—celle de Saint-Clément—tenue par eux à Nantes pour les prêtres invalides de leur congrégation.

Il put s'y reposer, y rétablir sa santé, recueillir les débris d'un petit héritage et se préparer à recommencer sa vie de missionnaire.

Comme il se défait, et à bon escient, de ses amis de Montréal, il projeta d'aller d'abord à la Martinique, à Saint-Domingue, ou aux Etats-Unis, avant de se rendre en Canada, but final de son voyage. De fait, il dé-